

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41 16 janvier 1950

n° 41 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

16 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vn l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1854 ; Vule décret du 2 mars 1910 sur la soldé et les allocations accessoires

Vu la demande de congé administratif en date du 30 décembre 1910 présentée par M. Morin, controleur des transmissions coloniales

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois pour en jouir à Marzy (Nièvre) et pour compter du 20 février 1950 est accordé à M. Morin. (M.), contrôleur des transmissions coloniales. Art. 2. — M. Morin (M.), accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et, voyagera en 2e classe (assimilation : 2e catégorie) aux frais du budget local. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.